

INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

TITRE DU POSTE
Cuisinier

NB DE POSTE À COMBLER
1

STATUT D'EMPLOI
Occasionnel ou temporaire

OCCUPATION
Temps partiel

DISPONIBILITÉS
Jour, fin de semaine

SALAIRE OFFERT
18,00 \$ de l'heure

NB D'HEURES PAR SEMAINE
25

NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL
Secondaire non terminé

EXPÉRIENCE REQUISE
7 à 11 mois

RÉGION
Lanaudière

FAÇON DE POSTULER
Courriel

NOM DE L'ENTREPRISE

Manoir La Tourelle
419, St-Louis
Joliette, Québec, Canada
J6E 2Y5

CONTACT

Evelyne Lachance

Téléphone : 450-271-1878
evelyne@manoirlatourelle.com

DESCRIPTION

Vous êtes tannés de travailler les soirs ou à tous les week-end? Ce remplacement avec possibilité de permanence est pour vous!

TÂCHES

Tâches: Sur le quart de 8:30 à 18:00

Le cuisinier est responsable de préparer les soupes, les plats principaux, les accompagnements et les desserts. Il cuisine les dîners et les soupers ou les déjeuners et collations pour 51 résidents. Le cuisinier assure la propreté de la cuisine et le respect des normes du MAPAQ.

Sur le quart de 7:00 à 13:30

Le cuisinier est responsable de préparer les déjeuners, les desserts du soir et les plateaux de fruits pour la collation. Il effectue du service aux tables et des tâches en cuisine pour 51 résidents. Le cuisinier assure la propreté de la cuisine et le respect des normes du MAPAQ.

QUALITÉS RECHERCHÉES

Respect des personnes âgées
Capacité à travailler en équipe
Sens des responsabilités
Propreté
Capacité à identifier les besoins
Efficacité
Bonne forme physique

AUTRE

Qualifications requises :

Cuisine traditionnelle
Pâtisserie
Habilité à utiliser les équipements d'une cuisine commerciale

Aucune limite de demandes de congé par année

Horaire de 08:30 à 18:00 ou de 7:00 à 13:30 Une fin de semaine sur deux (parfois moins)

Horaire de 15 à 22 heures par semaine (+ 1 journée sur appel par semaine)

Avantages intéressants (après probation)

Jusqu'à 5 semaines de vacances payées par année (selon ancienneté)

Possibilité de prendre 3 semaines de vacances sans solde ou avec des heures en banque par année (dès l'embauche)

Jours fériés travaillés payés à taux double

Possibilité de banque d'heures

Assurances (au choix de l'employé)

Régime de retraite avec cotisation de l'employeur (au choix de l'employé)